

■ décharge de la glacière

Des expertises pour confirmer la qualité de l'eau à Villeneuve-Loubet

DEPUIS 2000, la question reste posée : la décharge de la Glacière pollue-t-elle les nappes phréatiques ?

La révélation d'analyses dont les experts mandatés par le tribunal administratif n'avaient pas eu connaissance a provoqué une réunion extraordinaire en maire de Villeneuve-Loubet. Elles indiquent, en effet, la présence, en doses infinitésimales, de polluants (aluminium, cyanure, plomb) dans le bassin étanche des lixiviats (jus de décharge)...

Par principe de précaution, il a été décidé, lors de cette réunion, de déterminer de nouveaux points de contrôle. Pour le maire, ces nouvelles expertises ont deux buts : « S'assurer qu'il n'y a pas de fissures dans le dispositif de protection mis en place par l'exploitant et, par le fait que ces points de contrôle resteront en place de façon permanente, détecter d'éventuels problèmes dans le futur. »

Les associations demandent la fermeture

Serge Jover, président de l'ADEV (association de défense de l'environnement de Villeneuve) reste sceptique : « En décembre 2001, nous avons déposé un référé et nous sommes toujours en train de dire que l'on démarre de nouvelles expertises. Sur le fond, c'est une bonne chose, mais nous souhaitons que le préfet prenne la déci-



Des analyses indiquent la présence, en doses infinitésimales, de polluants (aluminium, cyanure, plomb) dans le bassin étanche des lixiviats (jus de décharge). (Photo Philippe Lambert)

sion de suspendre l'exploitation de la décharge jusqu'à ce que ces expertises soient terminées. Ceci pour ne pas aboutir à une situation irrévocable. Après on va considérer la situation. » Cette fermeture est également demandée par l'association "Le Granouïe" présidée par Louissette Chiapello. Cette réunion qualifiée de

« constructive » par les associations a tout de même permis de rassurer sur la qualité actuelle de l'eau. Le maire explique : « Chaque jour, l'exploitant, la Lyonnaise des Eaux, et la DDASS procèdent à des analyses et, jusqu'à ce jour, pas un seul paramètre n'a évolué négativement sur l'eau qui alimente Villeneuve et l'ouest de

Cagnes. Depuis l'ouverture de la Glacière en 2000, l'eau est de bonne qualité. »

Louissette Chiapello, confirme, avec un bémol cependant : « Nous avons toujours le doute sur une pollution future, mais en l'état actuel, il n'y a pas de souci à avoir sur la qualité des eaux. »

R. CHOMIKI

Fermera-t-on le site en 2010 ?

Le décharge de la Glacière devrait fermer en 2010. Les associations sont très sceptiques. Organiser un nouveau site risque de prendre des mois, voire plusieurs années. Or comme l'affirme Louissette Chiapello, présidente des Granouïe : « Quand on interroge les pouvoirs publics sur un nouveau site, c'est silence radio. On élude la question... » Serge Jover, président de l'ADEV, pense, lui, qu'une déclaration d'utilité publique pourrait bien permettre soit de prolonger la durée d'exploitation de la décharge de la Glacière soit de trouver un nouveau site dans le secteur.

Le maire de Villeneuve, Richard Camou est bien décidé à se battre : « Notre commune a déjà donné et nous n'accepterions pas qu'elle soit à nouveau sacrifiée... »

Autour du maire, Richard Camou, se sont donc retrouvés les deux experts mandatés par le tribunal administratif, les présidents d'associations de défense de l'environnement, le directeur du site, des représentants de la DDASS (direction départementale des Affaires sanitaires et sociales).



Jean-Marie Bertin, directeur du site de la Glacière. (Photo Philippe Lambert)

l'exploitant explique

JEAN-MARIE BERTIN, directeur du site de la Glacière explique :

« Chaque année, nous avons l'obligation de remettre les analyses trimestrielles faites en certains points du site (bassins des lixiviats, des eaux pluviales et réseau des piézomètres). Ce n'est pas nous qui faisons ces prélèvements mais une société extérieure (Antea) qui les confie au laboratoire de la ville de

Nice. Tous ces résultats sont disponibles... »

« Le système de fonctionnement des deux bassins d'eaux pluviales est également clair. Avant le rejet en milieu naturel, des analyses sont faites sous contrôle d'huissier. Si elles sont bonnes, le rejet s'effectue. Il n'est jamais arrivé qu'elles soient mauvaises. En terme de réglementation, lorsque les analyses sont conformes on a le droit de rejeter les

eaux des deux bassins séparément. »

« On nous a reproché la présence ponctuelle de certains paramètres dans le bassin des lixiviats (aluminium). Ces déchets sont traités soit en station d'épuration soit par évaporation. Quelle que soit leur composition, c'est traité et éliminé. »

« Quant aux protections, elles sont supérieures à ce qui est demandé. Le vallon de la Glacière a été comblé

par des déchets inertes : sur ceux-ci, une première couche d'argile d'un mètre puis une deuxième de deux mètres de haut ont été déposées alors que la réglementation exige une couche d'un mètre seulement. Tout ceci est recouvert d'une géomembrane en polyéthylène haute densité. »

« A partir de là, nous estimons que la qualité des eaux est obligatoirement préservée... »